

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une dotation - AAP FILIERES
D'EXCELLENCE - ALVEELIA

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

WJ le règlement n°1925/2015 de la commission du 11 décembre 2015 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux actes de recherche.

WJ le régime cadre exempté relatif aux actes à finalité régionale n° SA111708, adopté sur la base du règlement général d'exemption de catégorie n°161/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 14 juin 2014, modifié par les règlements n°101/1708 et 14 par 2017 modifié au JOUE du 23 juin 2017, 2020/1912 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/2217 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1218 du 13 juin 2023 publié au JOUE du 22 juin 2023.

WJ le régime cadre exempté relatif aux actes à finalité régionale n° SA121648, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 14 juin 2014, modifié par les règlements 2021/2018 du 14 juin 2021 publié au JOUE du 20 juin 2021, 2023/1912 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1217 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/1218 du 13 juin 2023 publié au JOUE du 22 juin 2023.

WJ le régime cadre exempté relatif aux actes à finalité régionale au développement et à l'innovation n° SA121723, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 14 juin 2014, modifié par les règlements 2021/2018 du 14 juin 2021 publié au JOUE du 20 juin 2021, 2023/1912 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1217 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/1218 du 13 juin 2023 publié au JOUE du 22 juin 2023.

WJ le régime d'aide exempté n° SA121723 relatif aux actes à finalité régionale en faveur des entreprises au profit de la recherche, 2024/2028, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°161/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 14 juin 2014, modifié par les règlements 2021/2018 du 14 juin 2021 publié au JOUE du 20 juin 2021, 2023/1912 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2023/1217 du 23 juillet 2023 publié au JOUE du 29 juillet 2023 et 2023/1218 du 13 juin 2023 publié au JOUE du 22 juin 2023.

WJ le règlement n°1021/2014 de la commission du 11 décembre 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux actes de recherche.

WJ le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Intermodalité de la Région Aquitaine adopté en octobre 2012 selon l'avis 1702/1021 de la chambre régionale de commerce régionale du 22 juin 2012.

WJ la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Intermodalité.

WJ la délibération du 14 juin 2014 relative au versement de l'appel à projets « Filères d'Excellence ».

CONSTATANT la candidature relative au projet « mise en place de réseaux supports d'accompagnement afin de constituer une entreprise et ses infrastructures aux risques liés à la gestion courante » relayé le 27 septembre 2024.

WJ avec l'assentiment de la commission en date du 14 février 2025.

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - ALVEELIA

1 DOCUMENT - Publié le 3 Avril 2025



26481.pdf
(.pdf, 326,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**